



Cet amendement 002 est porté à modifier la sollicitation comme suit:

1) À l'annexe A - Énoncé des travaux à la page 19 de 28:

**Supprimer dans son intégralité:**

“DESCRIPTION DES TRAVAUX

(1) NETTOYAGE PRINTANIER: Ratisser les surfaces gazonnées, pour ameublir la pelouse tassée et enlever la végétation morte, les feuilles, les pierres, les papiers, le sel, le sable et les autres débris accumulés pendant les mois d'hiver. Recueillir les déchets et les éliminer en-dehors du site. Immédiatement, dès que l'état du sol le permet, déchaumer les surfaces gazonnées à l'aide d'une déchaumeuse-peigneuse acceptée et recueillir toutes les accumulations pour les éliminer hors du site dans les secteurs visés sont ceux désignés A, E, 1, 2, 3 et 7 (voir le dessin de site Ci-joint). “

**Insérez à sa place:**

“DESCRIPTION DES TRAVAUX

(1) NETTOYAGE PRINTANIER: Dans les secteurs visés sont ceux désignés A, E, 1, 2, 3 et 7 (voir le dessin de site ci-joint). Ratisser les surfaces gazonnées, pour ameublir la pelouse tassée et enlever la végétation morte, les feuilles, les pierres, les papiers, le sel, le sable et les autres débris accumulés pendant les mois d'hiver. Recueillir les déchets et les éliminer en-dehors du site.

Dans les secteurs visés sont ceux désignés E, 1, 2, 3 et 7 seulement = Immédiatement, dès que l'état du sol le permet, déchaumer les surfaces gazonnées à l'aide d'une déchaumeuse-peigneuse acceptée et recueillir toutes les accumulations pour les éliminer hors du site.”

2) et de l'annexe B - BASE DE PAIEMENT (Page 23 à 27 de 28)

**Supprimer la totalité de chacune des unités tableaux de prix A, B, C et D:**

SECTEURS	Fréquence estimative = Une fois par année	Prix par occurrence	TOTAL (en \$)
A, E, 1, 2, 3 et 7	Nettoyage du printemps		

**Et l'insérer dans chacune des unités tableaux de prix A, B, C, et D à sa place:**

SECTEURS	Fréquence estimative = Une fois par année	Prix par occurrence	TOTAL (en \$)
E, 1, 2, 3 et 7	Nettoyage du printemps		
A	Nettoyage du printemps (sans déthatching / peignage		

Les soumissionnaires qui ont déjà soumis une offre sont priés de remplir cet amendement et de le soumettre à l'unité de réception des soumissions avant la date limite indiquée sur la page 1 de la demande d'offre à commandes.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes